

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 533

22 mars 2011

SOMMAIRE

1798 European Loan 2 S.à r.l.	25542	LBB International S.A.	25566
AGD Consulting S.A.	25546	Ligustika Invest S.A.	25566
Alix Invest S.à r.l.	25573	Lionbridge Holdings Luxembourg	25562
Capital Management Advisors Group S.A.	25546	Lockdale Sports s.à r.l.	25566
Cidron Ferrous S.à r.l.	25550	LONE Label of New Energies Management & Consulting S.A.	25572
Cromwell Properties S.à r.l.	25572	Lucho S.à r.l.	25572
DOMINGA HOLDING Aktiengesellschaft	25584	Luxani Finance S.A.	25573
DOMINGA HOLDING Aktiengesellschaft	25545	Marzinka S.à r.l.	25545
Electa Capital Partners S.A.	25555	Metis Investments S.à r.l.	25567
G.C.P.G.D., Golf Club Police Grand Ducale	25563	M.F. International S.A.	25573
Getronics PSF Luxembourg	25579	M.L.C. & Partners S.A.	25580
Goldford Holding S.A.	25557	Nordic Cecilia Four S.à r.l.	25550
Goldford Holding S.A., SPF	25557	Origami Realty	25580
GTD Invest S.à r.l.	25584	Outbox	25572
Henderson Global Investors (Brand Mana- gement) S.à r.l.	25560	Pine Harbour S.à r.l.	25566
InfraLuxBau S.à r.l.	25568	RAM Société Civile Immobilière	25582
ING REEOF Soparfi D S.à r.l.	25569	Rare Bird Consultancy S.à r.l.	25553
Issan Palmer S.A.	25552	Reuter S.C.I.	25559
Iton SA	25571	Servitia	25563
Katana S.A.	25559	Seven Investments S.A.	25538
Kiba S.A.	25559	Sofi S.C.A. Holding	25583
Koren S.A.	25562	St. Modwen Properties I S.à r.l.	25547
Laguna Verde S.A.	25562	Topfin Holding S.A.	25553
Land and Business S.A.	25563	Univest II	25547
Lar Investissements S.A.	25565	Univest III	25553
		Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA	25580

Seven Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 119.698.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of December.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company "SEVEN INVESTMENTS S.A.", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, registered with R.C.S. of Luxembourg section B under the number 119.698, incorporated by a deed enacted on the 31st of August 2006, by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2119 of the 14th of November 2006.

The meeting is presided by Katrin DUKIC, Dipl. Rechtspflegerin, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The chairman appoints as secretary Marina KARCHER, Bürokauffrau, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The meeting elects as scrutineer Sylvia METZEN, Buchhalterin, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

It appears from the attendance list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

- Transfer of the head office from Luxembourg to Bereldange;
- Modification of the first paragraph of article 2 of the statutes;
- Fixing of the new address;
- Modification of article 4 of the statutes;
- Modification of article 6 of the statutes;
- Revocation and discharge of the Board of Directors;
- Revocation and discharge of the President of the Board of Directors;
- Nomination of a sole director;
- Revocation of the statutory auditor;
- Nomination of a new statutory auditor.

As a result the chairman reports the reasons which moved the board of directors to present this agenda to the general meeting.

After deliberation, the extraordinary general meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to transfer the registered office of the Company from Luxembourg to Bereldange.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to modify the first paragraph of article 2 of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in Bereldange."

Third resolution

The address of the Company is fixed at L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to modify article 4 of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever

securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company can acquire all types of securities by purchase, subscription or in any other manner and it can sell the securities by sale, exchange or transfer.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage; contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose."

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to modify article 6 of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 6.** The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting."

Sixth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to revoke the Board of Directors, discharge will be given, namely:

- Götz SCHÖBEL, residing in D-06567 Bad Frankenhausen, Klosterstrasse 29,
- Hiltrud LEHNEN, residing in D-54636 Idenheim, Burgweg 2,
- MMS Mercury Management Services S.A. (B 135.236), having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

here represented by the permanent representative Ute KLIMEK, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Seventh resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to revoke the President of the Board of Directors, discharge will be given, namely:

- MMS Mercury Management Services S.A., prenamed.

Eight resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to appoint one sole director, namely:

- Christian DROOP, lawyer, residing in 24 Ivatt Way Business Park, Westwood, Peterborough, PE3 7PG, United Kingdom.

Ninth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to revoke as statutory auditor, discharge will be given, namely:

- LCG International A.G. (B 86.354), having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Tenth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to appoint as statutory auditor; namely:

- Heidrun HANS, Kauffrau, residing in D-65623 Hahnstaetten, Aarstrasse 39.

Eleventh resolution

The terms of office of the sole director and the statutory auditor will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2015.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the chairman brought the meeting to a close.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des bevorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzehn, am sechzehnten Dezember.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der Gesellschaft "SEVEN INVESTMENTS S.A.", mit Sitz zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Jean SECKLER mit dem Amtswohnsitz zu Junglinster am 31. August 2006, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 2119 vom 14. November 2006, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 119.698.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Katrin DUKIC, Dipl. Rechtspflegerin, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Marina KARCHER, Bürokauffrau, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Sylvia METZEN, Buchhalterin, geschäftsansässig zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zu-gegen oder rechtlich vertreten sind;

Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Luxembourg nach Bereldange;
- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Statuten;
- Festlegung der neuen Adresse;
- Abänderung von Artikel 4 der Statuten;
- Abänderung von Artikel 6 der Statuten;
- Abberufung und Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder;
- Abberufung und Entlastung des Verwaltungsratsvorsitzenden;
- Ernennung eines einzigen Verwaltungsratsmitglieds;
- Abberufung und Entlastung des Kommissars;
- Ernennung eines neuen Kommissars.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxembourg nach Bereldange zu verlegen.

Zweiter Beschluß

Zufolge des ersten Beschlusses wird Artikel 2, Absatz 1 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 2. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bereldange".

Dritter Beschluß

Die Adresse der Gesellschaft wird in L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg festgelegt.

Vierter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 4 der Statuten abzuändern welcher fortan folgenden Wortlaut erhält:

" **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Sie kann alle Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder sonst wie erlangen und durch Verkauf, Abtretung oder Tausch veräußern.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, tätigen."

Fünfter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 6 der Statuten abzuändern welcher fortan folgenden Wortlaut erhält:

" **Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden."

Sechster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den Verwaltungsrat abzurufen, nämlich:

- Götz SCHÖBEL, wohnhaft zu D-06567 Bad Frankenhausen, Klosterstrasse 29,
- Hiltrud LEHNEN, wohnhaft zu D-54636 Idenheim, Burgweg 2,
- MMS Mercury Management Services S.A. (B 135.236), mit Sitz zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, welche von ihrem ständigen Vertreter Ute KLIMEK, geschäftsansässig zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, vertreten wird.

Es wird ihnen Entlastung erteilt.

Siebter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den Verwaltungsratsvorsitzenden abzurufen, nämlich:

- MMS Mercury Management Services S.A, vorgeannt.

Es wird ihr Entlastung erteilt.

Achter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst ein einziges Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, nämlich:

- Christian DROOP, Rechtsanwalt, wohnhaft zu 24 Ivatt Way Business Park, Westwood, Peterborough, PE3 7PG, United Kingdom.

Neunter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den Kommissar abzurufen, nämlich:

- LCG International A.G. (B 86.354), mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Es wird ihr Entlastung erteilt.

Zehnter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst einen neuen Kommissar zu ernennen, nämlich:

- Heidrun HANS, Kauffrau, wohnhaft zu D-65623 Hahnstaetten, Aarstrasse 39.

Elfter Beschluß

Die Mandate des einzigen Verwaltungsratsmitglieds und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in englisch abgefaßt ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Worüber Protokoll, aufgenommen in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Signé: DUKIC, KARCHER, METZEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2010. REM 2010/1711. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003385/209.

(110002748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

1798 European Loan 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.953.

In the year two thousand ten, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange.

THERE APPEARED:

1798 European Loan 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand, five hundred (12,500) euro (EUR) and its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 148939 (the Shareholder),

here represented by Ingrid Robert, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on 23 December 2010.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its proxyholder, requested the undersigned notary to record that:

(i) the Shareholder holds all the shares in the share capital of 1798 European Loan 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand and five hundred (12,500) euro (EUR) and its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated 15 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2254 of 18 November 2009, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 148953 (the Company) and,

(ii) the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by eighty-six thousand one hundred and sixty (86,160) euro (EUR) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand and five hundred (12,500) euro (EUR), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one (1) euro (EUR) each, to ninety-eight thousand six hundred and sixty (98,660) euro (EUR) by way of issuance of eighty-six thousand one hundred and sixty (86,160) new shares having a par value of one (1) euro (EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for the eighty-six thousand one hundred and sixty (86,160) newly issued shares and to fully pay them up by a contribution in kind consisting in a receivable owned by the Shareholder against the Company (the Contribution in Kind).

It results from the declaration made on 23 December 2010 by the Shareholder and the manager certificate issued on 23 December 2010 by the board of managers of the Company that, as of the respective date of such declaration and certificate:

- the Shareholder, prenamed and represented as stated above is the holder of the Contribution in Kind;
- the Contribution in Kind's worth is at least eight hundred sixty-one thousand five hundred and twenty-four (861,524) euro (EUR);
- the Contribution in Kind is a receivable certain and due for payment without deduction;
- the Contribution in Kind is free of any restrictions, pledge, usufruct or lien limiting its transferability or reducing its value and the Contribution in Kind is not subject to any attachment; and
- all formalities for the transfer of the legal ownership of the Contribution in Kind have been or will be accomplished by the Shareholder, in cooperation with the Company.

Said declaration and certificate referred to above, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with such deed with the registration authorities.

Thereupon, the Shareholder resolves to approve the valuation of the Contribution in Kind at eight hundred sixty-one thousand five hundred and twenty-four (861,524) euro (EUR).

The Shareholder resolves to issue eighty-six thousand one hundred and sixty (86,160) new shares having a par value of one (1) euro (EUR) each, for a total subscription price of eighty-six thousand one hundred and sixty (86,160) euro (EUR) and to allocate the surplus of the Contribution in Kind, being seven hundred seventy-five thousand three hundred and sixty-four (775,364) euro (EUR) to the share premium account of the Company which is hereby created.

Second resolution

The Shareholder resolves to restate the first paragraph of Article 6 of the Company's articles of association, which shall henceforth be worded as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at ninety-eight thousand six hundred and sixty (98,660.-) euro (EUR), represented by ninety-eight thousand six hundred and sixty (98,660) shares of a par value of one (1.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

[...]"

Third resolution

The Shareholder resolves to restate the before last paragraph of Article 8 of the Company's articles of association, which shall henceforth be worded as follows:

" **Art. 8.** [...]"

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends at any time provided that the following conditions are met:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

[...]"

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about 2,200.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A COMPARU:

1798 European Loan 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent (12.500) euro (EUR) et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148939 (l'Associée),

ici représentée par Ingrid Robert, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 décembre 2010.

Laquelle procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- (i) l'Associée détient l'intégralité des parts de la société 1798 European Loan 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent (12.500) euro (EUR) et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 15 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 2254 du 18 novembre 2009, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148953 (la Société) et,
- (ii) l'Associée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée décide d'augmenter le capital social de la Société de quatre-vingt-six mille cent soixante (86.160) euros (EUR) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500) euros (EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale un (1) euro (EUR) chacune, à quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante (98.660) euros (EUR) par l'émission de quatre-vingt-six mille cent soixante (86.160) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un (1) euro (EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

L'Associée, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les quatre-vingt-six mille cent soixante (86.160) parts sociales nouvellement émises et de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associée envers la Société (l'Apport en Nature).

Il résulte de la déclaration faite en date du 23 décembre 2010 par l'Associée et du certificat issu en date du 23 décembre 2010 par le conseil de gérance de la Société que, à la date de cette déclaration et de ce certificat:

- L'Associée, précitée, est le titulaire de l'Apport en Nature;
- la valeur de l'Apport en Nature est au moins de huit cent soixante et un mille cinq cent vingt-quatre (861.524) euros (EUR);
- l'Apport en Nature est une créance certaine et exigible, sans aucune réduction;
- l'Apport en Nature est libre de toute restriction et de tout nantissement, usufruit ou autre droit limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur et l'Apport en Nature n'est pas soumis à une quelconque saisie; et
- toutes les formalités relatives au transfert de la propriété juridique de l'Apport en nature ont été ou seront accomplies par l'Associée en coopération avec la Société.

La déclaration et le certificat mentionnés ci-dessus, après avoir été dûment signés "ne varietur" par le titulaire de la procuration et le notaire soussigné resteront annexés au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

En conséquence, l'Associée décide d'approuver l'évaluation de l'Apport en nature à huit cent soixante et un mille cinq cent vingt-quatre (861.524) euros (EUR).

L'Associée décide d'émettre quatre-vingt-six mille cent soixante (86.160) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un (1) euro (EUR) chacune, pour un prix total de souscription de quatre-vingt-six mille cent soixante (86.160) euros (EUR) et d'affecter le surplus de l'Apport en Nature, soit sept cent soixante-quinze mille trois cent soixante-quatre (775.364) euros (EUR) au compte de prime d'émission, qui se trouve créé par la même.

Deuxième résolution

L'Associée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante (98.660.-) euros (EUR), représenté par quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante (98.660) parts sociales d'une valeur nominale de un (1.-) euro (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

[...]"

Troisième résolution

L'Associée décide de modifier l'avant dernier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** [...] Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des acomptes sur dividendes si les conditions suivantes sont remplies:

- (i) des comptes intermédiaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

[...]"

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 2.200,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Robert, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59145. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 janvier 2011.

M. DEKCER.

Référence de publication: 2011004077/180.

(110003521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Marzinka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.591.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 9 décembre 2010:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 250 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Nielsen Holding & Finance B.V., inscrite au registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 34229180, avec siège social à NL-1112XL Diemen (Pays-Bas), 2, Diemerhof: 250 parts sociales

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour Marzinka S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011005132/17.

(110004917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

DOMINGA HOLDING Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 52.247.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020960/10.

(110025459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Capital Management Advisors Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021664/9.

(110026075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

AGD Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 114.858.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre.

Pardevant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Madame Christine TOUSSAINT, demeurant à Heid de Bioleux 37, B-4122 Neupre;
- Monsieur Christophe GOUJON-DUBOIS, demeurant à Rue Roi Albert 43, B-4560 Ochain-Clavier,
- Madame Julie GOUJON-DUBOIS, demeurant à rue du Château 2, B-4560 Ochain-Clavier.

Lesquels comparants sont ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Marcel KRIER, demeurant professionnellement à 9, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg en vertu de trois procurations données sous seing privé le 16, 17 et 19 décembre 2010.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, agissant en leur qualité d'actionnaires de la Société, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations:

I.- Les comparants sont les actionnaires de AGD CONSULTING S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 9, Avenue Guillaume et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114858 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 21 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1101 du 7 juin 2006.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

III.- Les comparants, en leur qualité d'actionnaires de la Société, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Les comparants en tant qu'actionnaires de la Société déclarent expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- Les comparants déclarent que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'ils ont reçu ou recevront tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils seront tenus de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, L-1651 Luxembourg, 9, Avenue Guillaume.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement aux actionnaires ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. KRIER; P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59510. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004099/53.

(110004679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Univest II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.280.

Extrait de la résolution du conseil d'administration prise le 21 octobre 2010, ayant adopté les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Madame Angela Docherty (demeurant à Unilever House, 100 Victoria Embankment, London, EC4Y ODY, United Kingdom), avec effet au 30 septembre 2010;

2. Le conseil d'administration a élu Monsieur Mark Walker (demeurant à Unilever House, 100 Victoria Embankment, London, EC4Y ODY, United Kingdom) avec effet au 21 octobre 2010, à la fonction d'administrateur sujet à l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour UNIVEST II

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Steve David / Olivier Noel

Managing Director / Vice President - Transfer Agency

Référence de publication: 2011005393/20.

(110004662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

St. Modwen Properties I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.036.

In the year two thousand and ten, on the first day of December.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ST. MODWEN PROPERTIES S.à r.l., a company duly governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register number B153.339,

duly represented by Mr Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal substituted to him.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid ST. MODWEN PROPERTIES S.à r.l. is the sole shareholder of the private limited liability company ST. MODWEN PROPERTIES I S.à r.l., having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 154.036, incorporated by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 9 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1567 of 31 July 2010, whose articles have been amended by a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, dated 9 June 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1951 of 21 September 2010.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolved, with effect on November 30th, 2010, to increase the corporate capital of the Company by contribution in kind by an amount of one British pound (GBP 1.-) so as to bring it from its present amount of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares to an amount of fifteen thousand and two British pounds (GBP 15,001.-) represented by fifteen thousand and one shares (15,001), each share with a nominal value of one British pound (GBP 1.-) and with such rights and obligations as set out

in the articles of association of the Company together with a share premium amounting to seventy nine million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine British Pounds (GBP 79,999,999.-);

Subscription and Payment

Further appeared said Mr Max MAYER, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney of the sole shareholder by virtue of the said power of attorney.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the sole shareholder for one (1) share in the Company and to make payment in full for such new share and for the share premium by a contribution in kind, consisting of the assignment of part of a receivable which had been assigned to the Company by ST MODWEN PROPERTIES S.à r.l. by virtue of a deed of assignment of receivables dated 30 November 2010.

Evidence of the existence and value of such contribution in kind has been given to the notary in the form of a valuation letter issued by ST MODWEN PROPERTIES PLC on 30 November 2010, wherein the receivable has been described and valued.

The person appearing produces that valuation letter and a copy of the assignment of receivables the conclusion of which is as follows:

“Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Receivable is at least equal to the number and value of One (1) share with a par value of one (1) British pound (GBP 1.-) each together with a share premium amounting to seventy nine million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine British pounds (GBP 79,999,999.-)

- we have no further comments to make on the value of the Receivable.”

The shareholder further stated that the contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of such contribution to the Company.

The shareholder stated together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the contribution.

The shareholder stated that the valuation letter has been countersigned and approved by the manager of the Company on 30 November 2010, wherein the contribution so contributed to the Company is described and valued.

A copy of the valuation letter and after having been signed “ne varietur” by the person appearing and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the said subscription and payment in kind is accepted and one (1) share of the Company is issued and allotted to ST MODWEN PROPERTIES S.à r.l. together with a share premium amounting to seventy nine million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine British pounds (GBP 79,999,999.-)

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolved to issue one (1) share with a par value of one British pound (GBP 1.-).

The new share will be issued with the payment of a total share premium of seventy nine million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine British pounds (GBP 79,999,999.-)

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolved to amend the paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the above mentioned capital increase which shall henceforth be read as follows:

“ 5.1. The Company’s corporate capital is fixed at fifteen thousand and one British pounds (GBP 15,001.-) represented by fifteen thousand and two (15,001) shares in registered form with a par value of one British pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-in”.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolved to grant authorization to any one manager of the Company to carry out any action necessary or incidental in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand nine hundred euro (EUR 6,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

ST. MODWEN PROPERTIES S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B153.339,

dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui substitué.

La dite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société pré-qualifiée ST. MODWEN PROPERTIES S.à r.l. est l'associé unique de la société à responsabilité limitée ST. MODWEN PROPERTIES I S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.036, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 9 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 31 juillet 2010 numéro 1567, dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Jean SECKLER, prénommé, daté du 9 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 septembre 2010 numéro 1951.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société a, avec effet au 30 novembre 2010, décidé d'augmenter le capital social de la Société par un apport en nature d'un montant d'une livre anglaise (GBP 1,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille livres anglaises (GBP 15.000,-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales au montant de quinze mille une livres anglaises (GBP 15.001,-) représenté par quinze mille une parts sociales (15.001), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une livre anglaise (GBP 1,-) et revêtant les mêmes droits et obligations que ceux énoncés dans les statuts de la Société ensemble avec une prime d'émission d'un montant de soixante dix neuf millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf livres anglaises (GBP 79.999.999,-)

Souscription et Paiement

Ensuite a comparu Monsieur Max MAYER, en sa qualité de mandataire de l'Associé Unique, nommé en vertu de la prédite procuration.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'associé unique une (1) part sociale, et réaliser la libération intégrale de cette nouvelle part sociale et de la prime d'émission par un apport en nature résultant d'une créance cédée par ST. MODWEN PROPERTIES S.à r.l. envers la Société par le biais d'un contrat de cession de créances du 30 novembre 2010.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire sous la forme d'une lettre d'évaluation émise par ST MODWEN PROPERTIES PLC, le 30 novembre 2010, dans laquelle la créance a été décrite et évaluée.

La personne comparante produit cette lettre d'évaluation, dont la conclusion est la suivante:

«En application des procédures de vérification appliquées telles que décrites ci-dessus:

- La valeur de la créance est au moins égale à la valeur d'une (1) part sociale avec une valeur nominale d'une livre anglaise (GBP 1,-) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de soixante dix neuf millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf livres anglaises (GBP 79.999.999,-).

- Nous n'avons pas d'autre commentaire à faire sur la valeur de la créance.»

L'associé unique a déclaré encore que l'apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la cessibilité de l'apport.

L'associé unique a déclaré avec la Société qu'ils procéderont à toute formalité nécessaire au transfert valide de l'apport à la Société.

L'associé unique déclare que cette lettre d'évaluation a été contresignée et approuvée par le gérant de la Société en date du 30 novembre 2010, dans laquelle est décrit et évalué l'apport ainsi apportée en nature à la Société.

Une copie de la lettre d'évaluation et du contrat de cession de créances, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur quoi, lesdites souscriptions et paiement en nature sont acceptés et une (1) part sociale de la Société entièrement libérée est émise et allouée à ST. MODWEN PROPERTIES S.à r.l. ensemble avec une prime d'émission d'un montant de

soixante dix neuf millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf livres anglaises (GBP 79.999.999,-)

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société a décidé d'émettre une (1) part sociale d'une valeur nominale d'une livre anglaise (GBP 1,-).

La nouvelle part sociale sera émise avec le paiement d'une prime d'émission totale de soixante dix neuf millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf livres anglaises (GBP 79.999.999,-)

Troisième résolution

L'associé unique de la Société a décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée, qui devra désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quinze mille une livres anglaises (GBP 15.001,-), représenté par quinze mille une (15.001) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une livre anglaise (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

Quatrième résolution

L'associé unique de la Société a décidé d'autoriser tout gérant de la Société, avec pouvoirs de signature unique, à effectuer les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille neuf cents euros (EUR 6.900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ès-qualités qu'il agit, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 décembre 2010. Relation GRE/2010/4214. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004485/168.

(110004414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

**Nordic Cecilia Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cidron Ferrous S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.173.

In the year two thousand ten, on the seventeenth of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Cidron Ferrous Limited, a private company with registered office at 26 Esplanade, St Helier, JE23QA, Jersey Channel Islands, represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 16 December 2010, which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Cidron Ferrous S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (limited liability company), having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register B 152 173, incorporated by notarial deed enacted on March 17, 2010 published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 919 dated on May 3, 2010 (the "Company").

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I.- The Sole Shareholder holds all the six hundred and fifty (650) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II.- The decisions to be resolved upon by the Sole Shareholder are the following:

1. Change of name of the company into "Nordic Cecilia Four S.à r.l." and consequential amendment of article 2 of the Company's articles of association.

2. Miscellaneous.

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolved to change the name of the Company into "Nordic Cecilia Four S.à r.l." and to amend article 2 of the Company's articles in consequence to read as follows:

" **Art. 2.** The company's name is "Nordic Cecilia Four S.à r.l."".

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A COMPARU:

Cidron Ferrous Limited, une société de droit privé avec siège social au 26, Esplanade, St Helier, JE2 3QA, Jersey Channel Islands, représentée par Monsieur Raymond THILL, «maître en droit», avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée en date du 16 décembre 2010, ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie présente à l'assemblée générale extraordinaire est l'associé unique ("Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "Cidron Ferrous S.à r.l.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 152 173, constituée suivant acte reçu le 17 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 919 du 3 mai 2010 (la "Société").

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que:

I.- L'Associé Unique détient les 650 (six cent cinquante) parts sociales émises par la Société, de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- Les décisions à prendre par l'Associé Unique sont les suivantes:

1. Changement de dénomination de la Société en "Nordic Cecilia Four S.à r.l." et modification conséquence de l'article 2 des statuts de la Société.

2. Divers

La résolution suivante a été prise par l'Associé Unique de la Société:

Résolution unique

L'associé unique a décidé de changer la dénomination de la Société en "Nordic Cecilia Four S.à r.l." et de modifier l'article 2 des statuts de la Société en conséquence afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société sera "Nordic Cecilia Four S.à r.l."".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparantes, celui-ci a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59072. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004166/76.

(110004651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Issan Palmer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 60.492.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le trente décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Aspelt TRUST, c/o Trust Corporation of the Channel Islands Limited, P.O. Box 665, Roseneath, The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 3SJ, Channel Islands,

ici représentée par Maître Nicolas HAMEL, Avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le 29 décembre 2010 à Guernesey,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, étant Actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme "ISSAN PALMER S.A." avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 60492 ,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 644 du 19 novembre 1997 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 60492.

L'Actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social de la société, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- qu'elle est propriétaire de la totalité des actions de la Société;
- qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et en connaît parfaitement la situation financière.

Ensuite la comparante en sa qualité d'Actionnaire unique a déclaré dissoudre par les présentes la Société avec effet immédiat et déclare que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, tel qu'il résulte de la situation financière établie par la société anonyme FIDALPHA S.A., ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 9, Avenue Guillaume (RCS Luxembourg B 114321).

Qu'en qualité d'Actionnaire unique elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

Partant la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

La comparante donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1840 Luxembourg, 11b, Boulevard Joseph II.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "ISSAN PALMER S.A."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. HAMEL; P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/175. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004328/52.

(110004671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Univest III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 129.296.

Extrait de la résolution du conseil d'administration prise le 23 septembre 2010, ayant adopté les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration a pris acte de la démission de Madame Angela Docherty (demeurant à Unilever House, 100 Victoria Embankment, London, EC4Y ODY, United Kingdom), avec effet au 30 septembre 2010;
2. Le conseil d'administration a élu Monsieur Mark Walker (demeurant à Unilever House, 100 Victoria Embankment, London, EC4Y ODY, United Kingdom) avec effet au 30 septembre 2010, à la fonction d'administrateur sujet à l'approbation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour UNIVEST III

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Steve David / Olivier Noel

Managing Director / Vice President - Transfer Agency

Référence de publication: 2011005394/20.

(110004661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Topfin Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 63.808.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 février 2011

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Référence de publication: 2011019841/14.

(110023865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Rare Bird Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 64, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 121.032.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on thirtieth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms. Maarit KOKKI, official EU executive, born November 9th 1959 in Joensuu (Finland), residing in L-2633 Senningerberg, 64, route de Trèves.

The appearing party has requested the notary to enact the following:

I. That she is the holder of all shares of "RARE BIRD CONSULTANCY Sàrl" (the "Company"), having its registered office at L-2633 Senningerberg, 64, route de Trèves, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 121032, which has been incorporated by a deed of the undersigned notary then residing in Luxembourg-Eich, on October 10th 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2316 of December 12th 2006.

II. The subscribed capital of the company is presently set at twelve thousand five hundred Euro (12,500 -EUR) divided into 100 shares with a par value of 125 EUR each, fully paid up;

III. The appearing party declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company;

IV. The appearing party has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The appearing party declares that all the liabilities of the Company have been paid and that it has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that she will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The appearing party gives discharge to the sole manager for his mandate up to this date;

VII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2633 Senningerberg, 64, route de Trèves. In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible, before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French text, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail. After the document had been read, the aforementioned party signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le trente décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Maarit KOKKI, fonctionnaire européenne, née le 9 novembre 1959 à Joensuu (Finlande), demeurant à L-2633 Senningerberg, 64, route de Trèves,

La comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'associée unique de la société "RARE BIRD CONSULTANCY Sàrl" (la "société"), ayant son siège à L-2633 Senningerberg, 64, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 121032, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 10 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2316 du 12 décembre 2006;

II. Que le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR chacune, entièrement libérées;

III. Que la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Que la comparante est devenue propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associée unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Que la comparante déclare que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'elle a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'elle sera tenue de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par la comparante au gérant unique de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

VII. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L2633 Senningerberg, 64, route de Trèves.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande de la comparante, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg.

Et après lecture, la comparante susmentionnée a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. KOKKI; P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/177. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004446/80.

(110004658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Electa Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 109.058.

L'an deux mil dix, le seize décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur et mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "ELECTA CAPITAL PARTNERS S.A.", société de titrisation, ayant son siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 3 juin 2005, publié au Mémorial c n° 767 du 14 avril 2006, et les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'une assemblée générale modificative des statuts reçu par le même notaire en date du 25 février 2010, publié au Mémorial C n° 972 du 8 mai 2010, en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 16 décembre 2010, une copie par extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

Expose préliminaire

A) Le capital de la société est fixé à EUR 58.352,-(cinquante-huit mille trois cent cinquante-deux Euro) divisé en:

27.500 (vingt-sept mille cinq cents) Actions de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 2,-(deux Euros) chacune plus une prime d'émission s'élevant à 0,20 (zéro Euro vingt Cents) par action,

305 (trois cent cinq) actions de catégorie C ayant une valeur nominale de EUR 2,-(deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,-(quatre cents euros) par action,

125 (cent vingt-cinq) actions de catégorie F ayant une valeur nominale de EUR 2,-(deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,-(quatre cents euros) par action,

996 (neuf cent quatre-vingt-seize) actions de catégorie G ayant une valeur nominale de EUR 2,-(deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,(quatre cents euros) par action,

125 (cent vingt-cinq) actions de catégorie H ayant une valeur nominale de EUR 2,-(deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,-(quatre cents euros) par action,

et 125 (cent vingt-cinq) actions de catégorie I ayant une valeur nominale de EUR 2,-(deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,-(quatre cents euros) par action

le capital émis de la Société comprendra à tous moments des Actions A représentant un minimum de 50,1% du capital par actions émis et des Actions rachetables C, F, G, H, I (ainsi que d'autres catégories), représentant entièrement le maximum restant de 49,9%."

B) En vertu de l'article 8 des statuts relatif au rachat d'actions, les Actions peuvent être rachetées sur décision de leur détenteur à tout moment à l'expiration de 1 (un) an à compter de leur date de souscription. Un détenteur ne peut décider du rachat de ses actions que s'il a obtenu l'accord de tous les actionnaires de la même catégorie.

Sur avis préalable donné par écrit par le détenteur des actions («l'Avis de Rachat»), la Société doit racheter tout ou partie des Actions de cet actionnaire, comme indiqué par l'Avis de Rachat, pour le montant égal aux bénéfices acquis, mais non distribués de la Société dans le compartiment financé par l'Action/les Actions à compter de la date à laquelle l'Action/les Actions concernées a/ont été émises jusqu'à la date à laquelle elle est/elles sont rachetées. L'Avis de Rachat doit être envoyé au siège social de la Société à l'attention du président du Conseil d'Administration et être accompagné de tous les certificats représentant les Action(s) à racheter. Le Conseil d'Administration calcule le prix de rachat sur la base des comptes provisoires à la date de l'Avis de Rachat.

Toutes les Actions qui n'ont pas été rachetées comme prévu par le paragraphe précédent doivent être obligatoirement rachetées trente (30) ans après leur souscription à un prix de rachat déterminé comme prévu au paragraphe précédent.

Le Conseil d'Administration de la Société doit décider si les Actions rachetées doivent être annulées ou non. En cas d'annulation, le Conseil d'Administration prendra les mesures nécessaires (i) pour amender les statuts de la Société de façon à prendre en compte la réduction du capital et (ii) d'une manière générale pour effectuer l'annulation des Actions rachetées; chaque actionnaire s'engage à donner son accord et à remettre tous documents (notamment les procurations) demandés afin de garantir la parfaite exécution de l'annulation des Actions rachetées. Si des Actions rachetées subsistent dans le portefeuille de la Société, elles ne sont pas porteuses de droit de vote ni de droit de participer à des distributions de dividendes ou du produit d'une liquidation.

En conséquence de l'exposé préliminaire, le mandataire, ès qualité qu'il agit, requiert le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. Que dans sa réunion du 16 décembre 2010, toutes les 125 (cent vingt-cinq) actions de catégorie I ayant une valeur nominale de EUR 2,-(deux euros) par action ont été rachetées et payées au moyen des réserves disponibles de la société.

2. En vertu d'une décision du conseil d'administration du même jour, il a été décidé de réduire le capital de la Société d'un montant de EUR 250 (deux cent cinquante Euros), le tout conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts, pour le ramener de son montant actuel de EUR 58.352,-(cinquante-huit mille trois cent cinquante-deux Euro) à 58.102 (cinquante-huit mille cent deux Euros), par l'annulation de 125 (cent vingt-cinq) actions de la catégorie I rachetées par la société en date de ce jour et avant les présentes, et l'incorporation d'un montant égal à la valeur nominale des actions retirées, savoir la somme totale de EUR 250 (deux cent cinquante Euros), à une réserve dont il ne peut être disposé qu'en observant les prescriptions légales de l'article 69-2 (2) de la loi sur les sociétés, le but de la réduction est d'éviter la détention de parts propres en portefeuille-titres.

3. En conséquence de ce rachat d'actions et de cette annulation des Actions rachetées avec réduction subséquente du capital social à dû concurrence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et française, aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

Art. 5. Corporate capital - First alinéa. "The Company has an issued capital of 58,102 (fifty-eight thousand one hundred and two Euro), divided into:

27,500 (twenty-seven thousand five hundred) A-Shares having a par value of 2.(two) Euro each plus an issue premium amounting to 0.20 (zero Euro twenty Cents) per share,

305 (three hundred and five) C-Shares having a par value of 2.-(two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.-(four hundred Euro) per share,

125 (one hundred and twenty-five) F-Shares having a par value of 2.-(two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.-(four hundred Euro) per share,

996 (nine hundred and ninety-six) G-Shares having a par value of 2.-(two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.-(four hundred Euro) per share,

and 125 (one hundred and twenty-five) H-Shares having a par value of 2.-(two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.-(four hundred Euro) per share,

the issued capital of the Company shall at all times comprise A Shares representing a minimum of 50.1% issued share capital and C, F, G, H (and further categories) Redeemable Shares, wholly representing the remaining maximum of 49.9%."

Traduction française

Art. 5. Capital social - Premier alinéa. "La société a un capital émis de EUR 58.102 (cinquante-huit cent deux Euros), divisé en:

27.500 (vingt-sept mille cinq cents) Actions de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 2,-(deux Euros) chacune plus une prime d'émission s'élevant à 0,20 (zéro Euro vingt Cents) par action,

305 (trois cent cinq) actions de catégorie C ayant une valeur nominale de EUR 2,-(deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,-(quatre cents euros) par action,

125 (cent vingt-cinq) actions de catégorie F ayant une valeur nominale de EUR 2,-(deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,-(quatre cents euros) par action,

996 (neuf cent quatre-vingt-seize) actions de catégorie G ayant une valeur nominale de EUR 2,-(deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,(quatre cents euros) par action,

et 125 (cent vingt-cinq) actions de catégorie H ayant une valeur nominale de EUR 2,-(deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,-(quatre cents euros) par action,

le capital émis de la Société comprendra à tous moments des Actions A représentant un minimum de 50,1% du capital par actions émis et des Actions rachetables B, C, D, F, G, H (ainsi que d'autres catégories), représentant entièrement le maximum restant de 49,9%."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 1500.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte

Signé: M. Longoni et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59056. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004232/115.

(110004652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

**Goldford Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Goldford Holding S.A.).**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 104.362.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme holding Goldford Holding S.A., avec siège social à Luxembourg, 74 rue Ermesinde, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 122 du 10 février 2005, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 104362.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Ilektra Zorzoura, Avocat, dont l'adresse professionnelle est à Athènes, Grèce, Akadimias 18, 10671 Athènes, détentrice du passeport grec AB 7668843, et

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Nicolas DENIS, Avocat, dont l'adresse professionnelle est en Belgique; place Jean Jacobs 7, 1000 Bruxelles, détentrice d'identité Belgique 591-0819184-24.

Le Président prie le notaire soussigné d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social.

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

3. Modification de la dénomination sociale et de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de GOLDFORD HOLDING S.A., SPF.»

4. Ajout du paragraphe suivant à l'article 5 des statuts:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

5. Modification de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la dénomination sociale et l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de GOLDFORD HOLDING S.A., SPF.»

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 5 des statuts:

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de cette loi définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres.»

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. ZARZOURA, N. DENIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59959. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004286/96.

(110004683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Katana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 94.847.

EXTRAIT

En date du 17 novembre 2010, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet au 27 novembre 2009.
- La démission de M. Roeland Paul Pels, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet au 20 janvier 2010.
- M. Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et ce pour une durée d'un an.
- M. Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et ce pour une durée d'un an.
- Les mandats de M. Markus Hügelschofer, administrateur et du commissaire aux comptes, Kohnen & Associés S.à r.l. sont renouvelés pour une période d'un an.
- Le siège social de la société est transféré au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 2 août 2010.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Référence de publication: 2011019623/20.

(110023583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Kiba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 62.046.

Il résulte d'une lettre datée du 06 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 07 février 2011.

Référence de publication: 2011019629/11.

(110023240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Reuter S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6437 Echternach, 15, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg E 802.

Décision des associés en date du 27/01/2011

Les associés de la REUTER S.C.I., société civile immobilière, ont pris, en date du 27/01/2011, les résolutions suivantes:

De même, les associés décident de nommer:

- Madame Liliane SCHMIT-REUTER, gérante, née à Echternach, le 24 mars 1946, demeurant à L-6437 Echternach, 15, rue Ermesinde,
au poste de gérant de la société.

La gérance est donc dorénavant composée de manière suivante:

- Madame Liliane SCHMIT-REUTER, gérante, née à Echternach, le 24 mars 1946, demeurant à L-6437 Echternach, 15, rue Ermesinde,

- Monsieur François REUTER, maître-hôtelier, né à Echternach, le 26 juillet 1942, demeurant à L-6437 Echternach, 15, rue Ermesinde

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants.

Leudelange, le 27/01/2011.

Pour extrait conforme

François REUTER / Liliane SCHMIT-REUTER

Les associés

Référence de publication: 2011020411/23.

(110024793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 51.793,12.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 149.352.

In the year two thousand and ten, on the twenty first of December 2010.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appeared

Henderson Global Group Ltd, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Fleming Court, Fleming Place, Dublin 2, Ireland and registered in Ireland under number 462911, here represented pursuant to a proxy dated 14 December 2010, by Marion FINZI, lawyer,

and

Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 30 October 2009, having its registered office at 4A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.352, here represented, pursuant to a proxy dated 21 December 2010, by Marion FINZI, lawyer.

Acting as the "Shareholders" of The "Company" is Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l., aforementioned and whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time on 17 December 2010 pursuant to a notarial deed of Maître Martine Schaeffer not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Association.

The proxy forms appointing the proxyholder representing the Shareholders, signed ne varietur by the Shareholders, shall remain annexed to the present deed and be registered with it.

The Shareholders, acting in their capacity as shareholders of the Company, hereby pass the following written resolutions before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg:

Resolutions

First resolution

It is resolved to reduce the Company's share capital by an amount of four thousand five hundred and three Pounds Sterling and seventy-five pence (GBP 4,503.75) so as to decrease the Company's share capital from its current amount of fifty-six thousand two hundred and ninety-six Pounds Sterling and eighty-seven pence (GBP 56,296.87) to fifty-one thousand seven hundred and ninety-three Pounds Sterling and twelve pence (GBP 51,793.12) by cancellation of fifty (50) Class A10 shares having an accounting parvalue of ninety Pounds Sterling and seven point five pence (GBP 90.075) each and which are owned by the Company at the time of the decision to cancel them.

Second resolution

It is resolved to amend article 5.1 of the Articles of the Company, in order to reflect the capital reduction referred to in the resolution above, so that henceforth it shall read as follows:

" **Art. 5.1. Issued Capital.** The issued share capital of the Company is fixed at fifty one thousand seven hundred and ninety-three Pounds Sterling and twelve pence (GBP 51,793.12) represented by five hundred and seventy-five (575) shares with an accounting par value of ninety Pounds Sterling and seven point five pence (GBP 90.075) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into nine (9) classes, as follows:

- one hundred and seventy-five (175) class A1 shares,
- fifty (50) class A2 shares,
- fifty (50) class A3 shares,
- fifty (50) class A4 shares,
- fifty (50) class A5 shares,
- fifty (50) class A6 shares,
- fifty (50) class A7 shares,
- fifty (50) class A8 shares,
- fifty (50) class A9 shares.

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles."

Costs and Notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1500.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu .

Henderson Global Group Ltd, une société de droit irlandais, ayant son siège social à Fleming Court, Fleming Place, Dublin 2, Irlande et enregistrée en Irlande sous le numéro 462911 51, ici représentée, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2010, par Marion FINZI, juriste,

et

Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg (Grand-duché du Luxembourg), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149352, ici représentée, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2010, par Marion FINZI, juriste.

En leurs qualités de seuls Associés» de Henderson Global Investors (Brand Management) S.à.r.l., susmentionnée, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149352 et dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 17 Décembre 2010 par acte notarié de Maître Martine Schaeffer et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesdites procurations nommant le mandataire, signées «ne varietur» par les Associés resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Les Associés ont passé les résolutions écrites suivantes par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-duché du Luxembourg:

Première résolution:

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cinq cent trois livres sterling et soixante-quinze pence (GBP 4.503,75) afin de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante-six mille deux cent quatre-vingt-treize livres sterling et quatre-vingt-sept pence (GBP 56.293,87) à cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-treize livres sterling et douze pence (GBP 51.793,12) par l'annulation de cinquante (50) parts sociales de classe A 10 dont la valeur unitaire au pair comptable est de quatre-vingt-dix livres sterling et zéro soixante-quinze pence (GBP 90,075) et qui sont détenues par la Société au moment de la décision de les annuler.

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital décrite dans la résolution ci-dessus, afin que celui-ci se lise comme suit:

" **Art. 5. Capital Emis.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-treize livres et douze pence (GBP 51.793,12) représenté par cinq cent soixante-quinze (575) parts sociales dont la valeur unitaire au pair comptable est de quatre-vingt-dix livres et zéro soixante-quinze pence (GBP 90,075) et divisé en neuf (9) classes comme suit:

- cent soixante-quinze (175) parts sociales de classe A1,
- cinquante (50) parts sociales de classe A2,
- cinquante (50) parts sociales de classe A3,
- cinquante (50) parts sociales de classe A4,
- cinquante (50) parts sociales de classe A5,
- cinquante (50) parts sociales de classe A6,
- cinquante (50) parts sociales de classe A7,
- cinquante (50) parts sociales de classe A8,
- cinquante (50) parts sociales de classe A9,

Toutes appelées les «Parts Sociales de Classe A» ou les «Parts Sociales» et ayant les droits et caractéristiques définis dans les Statuts."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1500.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise primera.

Le présent acte est fait au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Kernet et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le. Relation: LAC/2010/. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004296/124.

(110004653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Laguna Verde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 112.093.

EXTRAIT

Il a été signifié à la société en date du 24 décembre 2010 la démission des quatre administrateurs en la personne de Jean-Yves Nicolas, Marc Koeune, Sébastien Gravière et Nicole Thommes, ainsi que la démission du commissaire aux comptes, la société CeDerLux-Services S.A R.L.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011019643/12.

(110023353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Koren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.362.

Il résulte d'une lettre datée du 06 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 07 février 2011.

Référence de publication: 2011019632/11.

(110023241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Lionbridge Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.750.925,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 118.995.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Olivier DORIER, gérant B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011019638/15.

(110023584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Land and Business S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 114.483.

Il résulte d'une lettre datée du 06 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011019644/11.

(110023422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Servitia, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 23, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 14.241.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 novembre 2009.

Le Conseil d'Administration, pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2009:

- coopte M. Mirco CARRIGLIO, demeurant professionnellement à 120 Via Bisceglie, I-20152 Milano, comme Vice-président, en remplaçant M. Franco ZIBORDI, Président, démissionnaire.

- nomme M. Carlo Maria BREZIGIA, demeurant professionnellement à 120 Via Bisceglie, I-20152 Milano, comme Président;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jean-Claude KRIEGER

Administrateur délégué

Référence de publication: 2011019802/17.

(110023167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

G.C.P.G.D., Golf Club Police Grand Ducale, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1369 Luxembourg, 1, rue Pierre et Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg F 8.585.

STATUTS

Chapitre I^{er} . Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . L'association est dénommée G.C.P.G.D., GOLF CLUB POLICE GRAND-DUCALE, Association sans but lucratif (a.s.b.l.)

Art. 2. Son siège social est à Luxembourg-Ville.

Art. 3. Sa durée est illimitée.

Art. 4. Elle a pour objet toute activité quelconque de nature à favoriser le développement et la propagation de la pratique du jeu de Golf dans le Corps de la Police Grand-Ducale sur le plan national et international, afin de créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de camaraderie.

Art. 5. Elle est neutre et s'abstient de toute activité politique.

Chapitre II. Membres - Admission - Démission - Exclusion - Cotisations

Art. 6. L'association se compose de membres actifs, non actifs et membres d'honneur.

Art. 7. Pour devenir membre actif il faut être membre du personnel policier ou civil de la Police Grand-Ducale. La qualité de membre actif ne se perd pas en cas de mise à la retraite.

Peuvent également devenir membre actif:

- les volontaires de l'armée ou de police en formation à l'Ecole de Police.
- Ministère et Parquet

Art. 8. Tous les membres du Corps de la Police Grand-Ducale peuvent être membre non actif.

Art. 9. Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le conseil d'administration (C.A.) aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à l'association.

La cotisation annuelle des membres honoraires est fixée à un minimum de 10.- Euro (n. i. 100).

Art. 10. La qualité d'associé actif se perd:

- par démission écrite au C.A.
- par la radiation prononcée pour non-paiement de la cotisation ou motif grave, par le C.A. Au membre intéressé, ayant été préalablement appelé à fournir des explications, reste cependant le recours lors de l'assemblée générale.

Art. 11. La cotisation est fixée annuellement par l'Assemblée Générale, sur proposition du C.A., avec un maximum de 100.- Euro.

Art. 12. Les membres actifs et non actifs ont le droit de vote, d'adhérer au C.A. du club, de prendre connaissance de tous les dossiers, de participer à toute activité du club.

Chapitre III. Administration et Fonctionnement

Art. 13. L'association est administrée par un Conseil d'Administration (C.A.), composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus.

Le C.A. est élu par l'assemblée générale.

Art. 14. La durée du mandat des administrateurs est de deux ans. Le Conseil est renouvelé chaque année, la moitié est sortante.

Art. 15. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Leurs fonctions n'expireront qu'après leur remplacement.

Le C.A. pourra, par cooptation, pourvoir aux vacances qui se produiront dans son sein entre deux séances de l'assemblée générale.

Art. 16. Les candidatures pour un mandat d'administrateur doivent être adressées par écrit au président au plus tard 8 jours avant l'assemblée générale.

Art. 17. Le C.A. se compose d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier et de deux à dix membres. Tous les actes et engagements concernant l'association décidés ou approuvés par le Conseil d'Administration sont signés par le président ou un administrateur-délégué.

Art. 18. Le C.A. répartit dans son sein les fonctions ci-dessus énumérées et celles exigées pour les besoins de l'administration et de la gestion sportive. Le Conseil d'Administration pourra convoquer l'Assemblée Générale chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige. Le Conseil d'Administration doit la convoquer dans un délai d'un mois sur la demande écrite d'un cinquième (1/5) des associés; ceux-ci doivent y joindre l'ordre du jour.

Il peut créer selon les besoins parmi ses membres des commissions spéciales.

Cependant, le C.A. sera représenté dans toutes les commissions au moins par un de ses membres.

Art. 19. La présence de la majorité des membres du C.A. est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions seront prises à la majorité des voix présentes, en cas de partage, la voix du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Tout membre du C.A. qui sera absent à trois séances consécutives sans excuse, pourra être considéré comme démissionnaire.

Il est tenu un procès-verbal des séances du C.A. Les procès-verbaux sont signés par le président et par le secrétaire.

Art. 20. L'exercice social commence normalement le 1^{er} décembre de chaque année et clôture le 30 novembre de l'année suivante.

Chapitre IV. Assemblée Générale

Art. 21. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus. Elle a notamment le droit:

- a) d'approuver les rapports,
- b) de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association,
- c) de nommer et de révoquer les administrateurs,
- d) d'approuver le budget annuel ainsi que les comptes établis par le Conseil d'Administration,
- e) de fixer les cotisations annuelles,
- f) de prendre toutes les décisions dépassant les pouvoirs légalement ou statutairement dévolus au Conseil d'Administration.

L'assemblée générale de l'association se réunit au moins une fois par an, avant le 1^{er} décembre.

L'ordre du jour est fixé par le C.A. qui fait office de bureau de l'assemblée générale.

Art. 22. Les membres sont convoqués par simple lettre ou par la voix de la presse respectivement par courriel, au moins trois semaines à l'avance. Les convocations contiendront l'ordre du jour.

Art. 23. Des propositions non inscrites à l'ordre du jour devront, pour être délibérées et votées, être introduites par écrit au C.A. au moins huit jours avant l'assemblée générale.

Art. 24. Le président ou son remplaçant assume la direction de l'assemblée.

Art. 25. Le vote a lieu par scrutin secret, sauf décision contraire prise par l'assemblée générale.

En cas de ballottage, la majorité simple décide.

En cas de voix égales, la décision sera prise par tirage au sort.

Art. 26. L'assemblée générale est régulièrement constituée, quel que soit le nombre des membres présents.

Elle prend ses résolutions à la majorité absolue des votants, tous les membres associés ont un droit de vote égal et peuvent se faire remplacer au vote par procuration.

Art. 27. Le procès-verbal de l'assemblée générale est signé par le président et le secrétaire.

Chapitre V. Modifications aux Statuts - Dissolution

Art. 28. Les statuts ne peuvent être modifiés que sur proposition du C.A. ou à la demande de la moitié des membres dont se compose l'Assemblée Générale, demande soumise au bureau du C.A. un mois avant la séance.

Une Assemblée Générale Extraordinaire devra être convoquée pour les modifications de statuts ou la dissolution de l'association.

Art. 29. L'Assemblée Générale Extraordinaire doit se composer de la moitié des membres.

Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire devra être convoquée dans la quinzaine. Elle peut dès lors valablement statuer quel que soit le nombre de membres présents. Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des 2/3 des voix des membres présents.

Art. 30. L'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur la dissolution doit comprendre plus de la moitié des membres. Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire devra être convoquée dans la quinzaine.

Elle peut dès lors valablement statuer quel que soit le nombre de membres présents. Dans tous les cas, la dissolution de l'association ne peut être prononcée qu'à la majorité absolue des membres présents.

Art. 31. En cas de dissolution l'Assemblée Générale Extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs chargés de la liquidation de l'actif.

Conformément à la loi, cet actif sera attribué à une ou plusieurs oeuvres sociales de la Police Grand-Ducale.

En aucun cas les membres de l'association ne peuvent se voir attribuer une part quelconque des biens.

Chapitre VI. Dispositions Générales - Divers

Art. 32. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

Art. 33. Le président ou tout autre membre du C.A. spécialement habilité à cet effet, est chargé de représenter l'association en justice.

Le président est en outre chargé d'effectuer, conformément à la loi, la publication des présents statuts ou des modifications ultérieures au mémorial.

Art. 34. Un exemplaire des présents statuts sera distribué à tout nouveau membre lors de son adhésion.

Ainsi fait à Luxembourg et signé par tous les membres du Conseil d'Administration nommément désignés ci-dessus.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2011004579/114.

(110003003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Lar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 65.083.

Il résulte d'une lettre datée du 06 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011019646/11.

(110023423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

LBB International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 138.678.

Il résulte d'une lettre datée du 09 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011019647/11.

(110023424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Ligustika Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.679.

Il résulte d'une lettre datée du 09 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011019649/11.

(110023425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Lockdale Sports s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 133.745.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31/12/2008 (rectificatif du dépôt du bilan 2008 déposé le 11 septembre 2009 sous le n° L090142094.05) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011019651/12.

(110023975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Pine Harbour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 14.210.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.756.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 21 décembre 2010 entre Bank of America NA, une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec son siège social au 214 North Tryon Street, Charlotte, North Carolina 28255, Etats-Unis d'Amérique et HSBC PH Investments (UK) Limited, une société privée de droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège sociale au 8 Canada Square, Londres E14 5HQ, Angleterre et immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 01051510, que 2.000.000 (deux millions) de parts sociales préférentielles de classe C de la Société ont été cédées avec effet au 21 décembre 2030 par Bank of America NA à HSBC PH Investments (UK) Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pine Harbour S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011019732/20.

(110023063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Metis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.725,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.152.

—
In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of December,
Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Barclays Bank PLC, a public limited liability company incorporated under the laws of England and Wales, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 1026167 and having its registered office at 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom,

here represented by Me Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed party is the sole partner of “Metis Investments S.à r.l.”, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.152, incorporated on 21 April 2006 by deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C of 8 July 2006, number 1324 (the “Company”). The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Me Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, on 26 May 2008, published in the Mémorial C of 27 June 2008, number 1585.

Such appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to enact the following:

First resolution

The sole partner resolved to change the Company’s financial year currently running from 1 November of one year to 31 October of the following year to a period starting on 1 January of one year and ending on 31 December of the same year.

The current financial year of the Company will hence be changed so as to end on 31 December 2010 rather than on 31 October 2011.

Second resolution

The sole partner resolved to amend article 16 of the Company’s articles of association (all other provisions remaining unchanged) so as to reflect this change of the financial year as follows:

“ **Art. 16.** The company’s financial year runs from the first day of January of one year to the thirty-first day of December of the same year.”

Estimated costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred and fifty Euros.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L’an deux mille dix, le dix-sept décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Barclays Bank PLC, un public limited liability company constituée selon le droit anglais, enregistré auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 1026167 et ayant son siège social au 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom, Royaume-Uni,

ici représentée par Me Jan BÖING, attorney-at-law, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de «Metis Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.152, constituée le 21 avril 2006 suivant acte reçu par Me Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C du 8 juillet 2006, numéro 1324 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 2008 et publié au Mémorial C du 27 juin 2008, numéro 1585.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique a décidé de changer l'année sociale de la Société, qui actuellement court du 1^{er} novembre d'une année au 30 octobre de l'année suivante, en une période commençant le 1^{er} janvier d'une année et se terminant le 31 décembre de la même année.

L'actuelle année sociale de la Société terminera donc le 31 décembre 2010 au lieu du 30 octobre 2011.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé par conséquent de modifier l'article 16 des statuts de la Société (tout autre disposition restant inchangée), afin de refléter les changements ci-dessus, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier d'une année et fini le trente et un décembre de la même année.»

Frais estimés

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société à la suite de ce qui précède, sont estimés à environ neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: J. BÖING, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. LAC/2010/58149. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004400/89.

(110004666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

InfraLuxBau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 20, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 140.761.

Auszug der Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters vom 20. Januar 2011

Am Mittwoch, den 19. Januar 2011 um 10.00 Uhr, hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft InfraLuxBau S.à r.l. folgende Bestimmungen getroffen:

- Herr Isaak KOBLENZ, Dipl.-Ingenieur, wohnhaft in L-1648 Luxembourg, 20, Place Guillaume II

tritt von seinem Amt als Geschäftsführer der Gesellschaft ab.

- Herr Günter BÖTTGES, Ingenieur, wohnhaft in East End, Ballydehob, Country Cork- Irland bleibt alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft

Desweiteren wird

- Herr Michael PAWLIK, geboren am 20.12.1977 in Mönchengladbach, wohnhaft in D-04886 Arzberg, Schlosstr. 37 auf unbestimmte Zeit zum Direktor der Gesellschaft ernannt.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die Unterschrift des Direktors verpflichtet.
Luxemburg, den 20. Januar 2011.

Michael PAWLIK.

Référence de publication: 2011020271/19.

(110024460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

ING REEOF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.047.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.940.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of December.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ING Real Estate European Office Fund C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap), governed by the laws of the Netherlands, having its registered office in NL-2595 AS The Hague, 65, Schenkade, duly represented by its general partner ING REEOF Management B.V., (beherend vennot), a company governed by the laws of the Netherlands, having its registered office in NL-2595 AS The Hague, 65, Schenkade, hereby represented by Isabel DIAS, employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in The Hague, on December 14th, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "ING REEOF Soparfi D S.à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Me Alphonse LENTZ, then residing in Remich, on May 2nd, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 956 dated September 28th, 2005. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on November 30th, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The capital of the company is fixed at one million three hundred and forty-seven thousand four hundred euro (1,347,400.- EUR) represented by thirteen thousand four hundred seventy-four (13,474) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of one million seven hundred thousand (1,700,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of one million three hundred and forty-seven thousand four hundred euro (1,347,400.- EUR) to three million forty-seven thousand four hundred euro (3,047,400.- EUR), by issuing seventeen thousand (17,000) new parts with a par value of one hundred euro (100.EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole partner "ING Real Estate European Office Fund C.V." declares to subscribe to the seventeen thousand (17,000) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.- EUR), so that the amount of one million seven hundred thousand (1,700,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at three million forty-seven thousand four hundred euro (3,047,400.- EUR) represented by thirty thousand four hundred seventy-four (30,474) parts of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze décembre

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

ING Real Estate European Office Fund C.V. , une société de droit néerlandais (commanditaire vennootschap), avec siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkkade, dûment représentée par son associée commanditée (beherend vennoot) ING REEOF Management B.V. , une société de droit néerlandais, avec siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkkade, ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à La Haye, le 14 décembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING REEOF Soparfi D S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Me Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 2 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 956 du 28 septembre 2005 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 novembre 2010, acte non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la société est fixé à un million trois cent quarante-sept mille quatre cents euros (1.347.400.- EUR) représenté par treize mille quatre cent soixante-quatorze (13.474) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de un million sept cent mille euros (1.700.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de un million trois cent quarante-sept mille quatre cents euros (1.347.400.- EUR) à trois millions quarante-sept mille quatre cents euros (3.047.400.- EUR), par l'émission de dix-sept mille (17.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les dix-sept mille (17.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ont été souscrites par l'associée unique «ING Real Estate European Office Fund C.V.» et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de un million sept cent mille euros (1.700.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions quarante-sept mille quatre cents euros (3.047.400.- EUR) représenté par trente mille quatre cent soixante-quatorze (30.474) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.“

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57912. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004321/104.

(110004252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Iton SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 148.607.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le dix-septième jour de décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Dr Bettina HUBER, née le 23 avril 1940 à Berlin, demeurant à Lange Leemstraat 176, B – 2018 Anvers, ici représentée par Madame Georgina BASTOS RIBEIRO, résidant professionnellement au 11 Boulevard Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société «ITON S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2134 du 30 octobre 2009 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000,- représenté par 310 actions de EUR 100 chacune

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 165 3 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30 467.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

7 - que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 57 avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65 469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir L- 1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Georgina Ribeiro Bastos, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2010. LAC / 2010 / 57475. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2011004332/58.

(110004678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

LONE Label of New Energies Management & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 122.109.

Le soussigné Romain LUTGEN, né le 26 juillet 1947 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 2a place de Paris, démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme LONE Label of New Energies Management & Consulting S.A, ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B122109.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Romain LUTGEN.

Référence de publication: 2011019652/12.

(110023330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Outbox, Société Anonyme.

Capital social: CAD 3.650.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.368.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr Olivier Dorier, gérant B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011019707/15.

(110023586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Lucho S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.412.

Il résulte d'une lettre datée du 06 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste de gérant.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 07 février 2011.

Référence de publication: 2011019653/11.

(110023426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Cromwell Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.254.

EXTRAIT

Suite au transfert de parts sociales ayant eu lieu sous seing privé en date du 7 décembre 2010, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associés	Nombre des parts sociales
Goldland Universal Sàrl 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg	12.500

Luxembourg, le 3 février 2011.

Francesca Docchio

Gérant

Référence de publication: 2011020552/19.

(110023728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Luxani Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.943.

Il résulte d'une lettre datée du 09 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011019657/11.

(110023427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

M.F. International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 66.452.

Il résulte d'une lettre datée du 09 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011019659/11.

(110023841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Alix Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 157.919.

STATUTS

L'an deux mille dix. Le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Hervé VINCIGUERRA, homme d'affaires, né à Paris (France), le 17 juillet 1956, demeurant à SW1X OHX Londres, Ground Floor, 41, Cadogan Square, (Royaume-Uni)

ici représenté par Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et toutes les personnes ou entités qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2 . L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "ALIX INVEST S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre lieu de la commune du siège social en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance, selon le cas.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la Société pourra également établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués ad nutum par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le conseil de gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants ont été nommés, par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribué à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au trente-et-un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le solde du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura(ont) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social de la Société commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Hervé VINCIGUERRA, prénommé, et elles ont été intégralement libérées moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à neuf cent cinquante euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois (3).
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Hervé VINCIGUERRA, homme d'affaires, né à Paris (France), le 17 juillet 1956, demeurant à SW1X OHX Londres, Ground Floor, 41, Cadogan Square, (Royaume-Uni), Président du conseil de gérance;
 - Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique), le 28 septembre 1962, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
 - Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né à Luxembourg, le 13 mai 1959, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
3. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux gérants.
4. Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en langue française, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten.

On the seventeenth day of December.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Hervé VINCIGUERRA, businessman, born in Paris (France) on the 17th of July 1956, residing in SW1X OHX Londres, Ground Floor, 41, Cadogan Square (United Kingdom),

here represented by Mrs BLAUEN-ARENDT, company director residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up that articles of incorporation of a private limited company ("société à responsabilité limitée") which he declares to incorporate:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. There is hereby formed by the present member and all persons and entities who may become members in the future, a private limited liability company (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present Articles of Incorporation (the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to - or for the benefit of - companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enouciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of ALIX INVEST S.à r.l..

Art. 5. The registered office shall be in Luxembourg. It may, by a simple decision of the managers, be transferred to any other place in the municipality.

By execution of its activities, the corporation may open offices, branches agencies and administrative in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Chapter II. - Corporate capital - Shares

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, all fully paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. They can't be transferred in case of death or inter vivos to non-members, but only with the prior approval in a general meeting of all the members

In the case of a transfer to a non-member, the other shareholders have a preemption right, They have to exercise it within 30 days beginning at the day of the refusal of the transfer to a non-member. In cas of exercising this preemption right, the value of the purchase of the shares will be calculated based on the provisions of the 6th and 7th paragraph of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III. - Management

Art. 10. The Company is managed by one or more managers appointed and revoked ad nutum by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote.

One or more managers may participate in a board of managers meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of its sole manager or, in case of several managers, by the joint signature of any two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

Titre IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Titre V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 16. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one

Titre VI. - Dissolution

Art. 18. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Titre VII. - General provision

Art. 19. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the member(s) shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31, 2010.

Subscription and Payment

The articles of incorporation having been set, all the one hundred and twenty-five (125) shares have been subscribed by the sole shareholder Mr. Hervé VINCIGUERRA, prenamed, and the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at nine hundred and fifty Euro.

Decisions of the sole shareowner

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareowner took the following resolutions:

1. The number of members of the management board is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed as managers of the company for an undetermined duration:
 - Mr. Hervé VINCIGUERRA, businessman, born in Paris (France) on the 17th of July 1956, residing in SW1X OHX Londres, Ground Floor, 41, Cadogan Square (United Kingdom) Chairman of the Board of Managers;
 - Mrs. Geneviève BLAUEN-ARENDT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 28, 1962, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg;
 - Mr. Marc SCHMIT, chief accountant, born in Luxembourg, on May 13, 1959, with professional address at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
3. The company is validly bound by the signature of the joint signatures of two managers.
4. The registered office of the company is fixed at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, the same signed with us, the Notary, the present original deed.

Signé: Geneviève BLAUEN-ARENDT, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2010. Relation GRE/2010/4704. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004105/327.

(110004202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Getronics PSF Luxembourg, Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 113.486.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 19 janvier 2011

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 19 janvier 2011 que

1. Monsieur Daniel Demanet a démissionné de ses fonctions d'administrateur et de dirigeant de la Société à compter du 16 novembre 2010.

2. Monsieur Jacques Saint-Remi, né le 30 avril 1955 à Liège, Belgique, et ayant son adresse professionnelle à L-2529 Howald, 15, rue des Scillas, Luxembourg, est coopté administrateur de la Société en remplacement Monsieur Daniel Demanet. Cette cooptation sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale de la Société, prévue le 28 avril 2011.

3. Messieurs Brice Meyer et Jacques Saint-Remi nés respectivement les 2 octobre 1979 à Thann, France, et le 30 avril 1955 à Liège, Belgique, et ayant leur adresse professionnelle à L-2529 Howald, 15, rue des Scillas, Luxembourg, sont nommés aux postes de dirigeants de la Société (en tant que délégués à la gestion journalière), à compter du 19 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011019972/21.

(110023308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

M.L.C. & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.130.

Il résulte d'une lettre datée du 09 août 2010 que mademoiselle Annalisa CIAMPOLI a démissionné de son poste d'administrateur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 08 février 2011.

Référence de publication: 2011019660/11.

(110023842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Origami Realty, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 152.780.

Extrait du conseil d administration du 01/02/11

1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1^{er} février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011019716/13.

(110023942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.468.

L'an deux mille dix, le treizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Ms. Elena Toshkova, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de Weinberg Real Estate Partners # 1 S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.468 (la «Société»),

constituée par un acte reçu par le notaire instrumentant, notaire résidant à Luxembourg, le 29 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2602 en date du 14 novembre 2007, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois en date du 25 mai 2010 selon un acte de constatation d'augmentation de capital reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publiée au Mémorial C en date du 30 juin 2010, Recueil des Sociétés et Associations (les «Statuts»).

En date du 10 décembre 2010, Weinberg Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500 et dont le siège social se situe sis 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.907, en sa qualité d'associé-gérant-commandité de la Société (l'«Associé-Gérant-Commandité»), a pris des résolutions écrites (les «Résolutions») relatives à l'augmentation de capital de la Société, dont un extrait certifié conforme restera annexé au présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant demande au notaire instrumentant de constater que:

I. La Société a été constituée sous forme d'une société en commandite par actions, conformément à l'acte de constitution acté par le notaire instrumentant.

II. A moins qu'il n'en soit spécifié autrement dans le présent acte, les termes et autres expressions en majuscule ont le sens qui leur est conféré dans les Statuts.

III. Le capital social de la Société est de quatre millions cinquante un mille six cent quarante Euros (EUR 4.051.640.-) divisé en deux classes d'actions:

(i) quatre cent cinq mille cent soixante-trois (405.163) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune; et

(ii) une (1) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10).

IV. Conformément à l'article 6.4 des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé à trente-cinq millions six cent quarante mille et dix Euros (EUR 35.640.010), représenté par trois millions cinq cent soixante-quatre mille (3.564.000)

Actions de Classe A et une (1) Action de Classe B, ayant chacune une valeur nominale de dix Euros (EUR 10).

V. Conformément à l'article 6.5 des Statuts, l'Associé-Gérant-Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'acte de constitution de la Société:

(i) à émettre jusqu'à concurrence de trois millions cinq cent soixante quatre mille (3.564.000) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10) chacune, dans les limites du capital autorisé indiqué à l'Art. 6.4 des Statuts;

(ii) à limiter ou suspendre les droits de souscription préférentiels des Actionnaires pendant la Période de Souscription, lorsque l'Associé-Gérant-Commandité aura accepté les Engagements de nouveaux Investisseurs afin de leur permettre de devenir des Actionnaires Ultérieurs; et

(iii) à enregistrer, par voie d'acte notarié, chacune des émissions d'Actions de Classe A, et, à modifier l'Art. 6 des Statuts et le registre des Actionnaires de la Société en conséquence.

VI. Conformément aux Résolutions, l'Associé-Gérant-Commandité a décidé d'augmenter, en date du 10 décembre 2010, le capital social de la Société d'un montant de un million six cent dix-sept mille six cent soixante Euros (EUR 1,617,660.-), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre millions cinquante un mille six cent quarante Euros (EUR 4.051.640.-) à cinq millions six cents soixante neuf mille trois cents Euro (EUR 5,669,300.-), par l'émission de cent soixante et un mille sept cent soixante six (161,766) nouvelles Actions de Classe A, ayant les mêmes droits que les Actions de Classe A existantes, d'une valeur nominale de 10 euros (EUR 10.-) chacune et intégralement libérées.

Dès lors le comparant déclare que l'Associé-Gérant-Commandité a accepté la souscription de toutes les nouvelles Actions de Classe A et que ces nouvelles actions ont été payées par des apports en numéraire comme suit:

Souscripteurs	Montant de l'apport en numéraire	Nombre d'Actions de Classe A souscrites et libérées
CNP Assurances	195,670.00	19,567
AG2R Prévoyance	195,670.00	19,567
SAS WREP INVEST 1	293,510.00	29,351
Parinvest	68,490.00	6,849
Serge Weinberg	17,710.00	1,771
Laurent Halimi	1,220.00	122
L.H. Holding S.à r.l.	6,910.00	691
SCOR Global P&C SE	146,760.00	14,676
Generali Vie S.A.	293,510.00	29,351
BTP Prévoyance	195,670.00	19,567
La France Mutualiste	195,670.00	19,567
Charles-Henri Filippi	4,210.00	421
Philippe Klocanas	1,370.00	137
Yann Ballan	440.00	44
Aymeric Plassard	340.00	34
Weinberg Real Estate S.à r.l.	510.00	51
TOTAL	1,617,660.00	161,766

L'ensemble des cent soixante un mille sept cent soixante-six (161,766) nouvelles Actions de Classe A de la Société ayant toutes été complètement libérées par un paiement en espèce, le montant de un million six cent dix-sept mille six cent soixante Euros (EUR 1,617,660.-) a été mis à la libre disposition de la Société dont la preuve en a été apportée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

VII. En conséquence de l'augmentation de capital réalisée, l'article 6.1 des Statuts est modifié comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à cinq millions six cent soixante-neuf mille trois cents Euro (EUR 5,669,300.-) divisé en deux classes d'actions:

(i) cinq cent soixante-six mille neuf cent vingt-neuf (566,929) Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune; et

(ii) une (1) Action de Classe B, ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-).

Aucune autre classe d'actions ne pourra être créée sans l'approbation de l'assemblée générale des Actionnaires statuant de la manière prévue pour la modification des présents Statuts, avec l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité.»

Suit la traduction en langue anglaise de l'article 6.1 des Statuts:

«The share capital of the Partnership is set at five million six hundred sixty-nine thousand three hundred Euros (EUR 5,669,300.-) divided into the following two classes of shares:

(i) five hundred sixty-six thousand nine hundred twenty-nine (566,929) Class A Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each; and

(ii) one (1) Class B Share with a par value of ten Euro (EUR 10.-).

No other class of shares may be created without a decision of a meeting of the Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles, and with the approval of the General Partner.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2500.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: E. Toshkova et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57158. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004540/113.

(110004324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

RAM Société Civile Immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8080 Bertrange, 71, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg E 3.307.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 03 février 2011

.....

1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Raymond Nell, né le 15 juillet 1936, demeurant 71, route de Longwy à L-8080 Bertrange,

- Madame Sonja Nell, née le 30 avril 1968, demeurant 8a, rue de la Forêt à L-8065 Bertrange.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature unique d'un des deux gérants.

Il peut être conférer des pouvoirs à des tiers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2011019768/20.

(110023118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Sofi S.C.A. Holding, Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 29.136.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil dix, le trente décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "SOFI S.C.A. HOLDING" une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, Boulevard Joseph II,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch le 13 octobre 1988, sous la dénomination SOFI S.A.H., publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 18 du 23 janvier 1989; statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 3 avril 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1215 du 22 juin 2006; statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 30 mai 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1565 du 17 août 2006; statuts modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 30 mai 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1565 du 17 août 2006;

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 29136, mise en liquidation le 17 décembre 2010.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

La Présidente nomme comme Secrétaire Maître Andreea ANTONESCU, Avocat, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Nicolas HAMEL, Avocat, demeurant professionnellement, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Présentation du rapport du commissaire-vérificateur;
2. Approbation des comptes de la liquidation;
3. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur;
4. Clôture de la liquidation;

5. Désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans;

6. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du commissaire-vérificateur soumis à l'assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur, Monsieur Rudolf VANMOERKERKE et au commissaire-vérificateur, la société anonyme FIDALPHA S.A., ayant son siège social au

9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg (RCS Luxembourg B 114321), pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-1840 Luxembourg, 11b, Boulevard Joseph II.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge au Gérant, au Co-Gérant ainsi qu'au Conseil de Surveillance, de la Société, pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. MATERA; A. ANTONESCU; N. HAMEL; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2011 Relation: LAC/2011/176 Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004479/78.

(110004937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

DOMINGA HOLDING Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 52.247.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020961/10.

(110025460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

GTD Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.587.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé en date du 3 février 2011:

- de nommer Monsieur Marco Pierettori, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia, Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano (Suisse), comme gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 1^{er} décembre 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011021410/16.

(110024591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.
